



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS  
CANTON DE FLEURY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610  
Téléphone : 02-32-48-73-00  
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
ORDINAIRE DU JEUDI 10 Décembre 2009**

Etaient présents :

Monsieur J-L. ROMET, Maire  
Monsieur P. CHIAPELLO,  
Monsieur D. KUHN,  
Monsieur B. HURAY,  
Monsieur P. ADAM, Adjoints au Maire  
Madame C. COLIN,  
Messieurs D. MICHEL, X. CHIVOT, G. DUPUIS, J. HACQUARD,  
Messieurs D. HOUSSAYE, J-M LAROCHE, F. VIEUX, A. DULONDEL,  
Monsieur E. WENGLER,  
Mesdames V. DELABRIERE, C. VANDER CRUYSSSEN,  
Mesdames D. DAVID, M-T LANGLET,  
Conseillers municipaux.

Absents :

Monsieur P. BOUTE qui avait donné procuration à Monsieur X. CHIVOT.  
Monsieur L. MANIFEL qui avait donné procuration à Monsieur D. HOUSSAYE.  
Monsieur M. AGUEZZAILOU.

Secrétaire de séance : Madame M-T LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 18 Novembre 2009.

Nombre de Conseillers : 22

En exercice : 22

Votants : 21

**I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 Octobre 2009 :**

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 Octobre 2009 est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

## **II) Nouveau groupe scolaire :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier de l'Inspecteur d'Académie qui a émis un avis favorable sur le projet d'aménagement de l'école Maurice Genevoix en école maternelle.

### **a) Emprunt :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le Mercredi 2 Décembre pour étudier les propositions des établissements bancaires sollicités pour le prêt de 1.500.000 Euros nécessaire au financement du nouveau groupe scolaire. Il fait part que quatre établissements bancaires ont été sollicités mais que la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole de Normandie ont été les seuls à se déplacer en Mairie et à répondre à la consultation.

Il indique que la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir l'offre la mieux disante soit celle du Crédit Agricole au taux fixe sur 15 ans de 3,66 % ou au taux apparent de 3,14 % pour un coût total de crédit de 403.976,19 Euros avec des échéances annuelles de 126.931,75 Euros.

Il présente l'offre de la Caisse d'Épargne avec un remboursement sur 15 ans au taux fixe de 3,81 % ou au taux apparent de 3,43 %, des échéances de 129.569,56 Euros pour un coût total de crédit de 443.543,40 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord à la proposition de la Commission d'Appel d'Offres pour retenir l'offre de prêt du Crédit Agricole,

⇒ décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine, le financement nécessaire correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

<b>Montant de l'emprunt</b>	<b>1.500.000 Euros</b>
<b>Taux fixe annuel</b>	<b>3,66 %</b>
<b>Durée du crédit</b>	<b>15 ans</b>
<b>Modalités de remboursement</b>	<b>Annuel</b>

Offre de prêt Sagelan à double échéance anticipée avec une date de mise en place du prêt le 20 Janvier 2010 une date de première échéance le 20 Mars 2010 et une date de seconde échéance le 2 Janvier 2011 soit un coût total du crédit égal à 403.976,19 Euros

⇒ prend l'engagement au nom de la collectivité :

- d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.

- confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de la Commune pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Puis Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Frédéric VIEUX qui présente au Conseil Municipal le choix de la commission d'appel d'offres qui préconise la durée de 15 ans pour le remboursement de l'emprunt de 1 500 000 Euros au lieu de 20 ans compte tenu le surcoût de 220 000 Euros.

Il rappelle que les charges financières impactent la section de fonctionnement et considérant l'inquiétude sur le financement des Collectivités Territoriales avec notamment la suppression de la taxe professionnelle, il fait part que l'amortissement sur 15 ans de l'emprunt est plutôt satisfaisant.

Il présente au Conseil Municipal un tableau des remboursements d'emprunt sur lequel sont indiquées les annuités des anciens prêts auxquelles sont rajoutées les échéances d'un montant annuel de 126 932 Euros.

Il indique que le remboursement des emprunts s'élèvera en 2010 à 330 000 Euros, qu'à partir de 2011 il se stabilisera à 300 000 Euros, puis sera dégressif à compter de 2013.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de principe arrêtée en début de mandat qui consiste à ne pas dépasser le seuil de 300 000 Euros au titre des annuités d'emprunt.

Monsieur VIEUX informe le Conseil Municipal que la convention pour le FCTVA sera respectée. Il indique qu'avec les dernières factures mandatées pour la section d'investissement le montant de 862.971 Euros est atteint, même dépassé.

#### **b) Demande de subvention pour matériel informatique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Inspection Académique n'est plus très favorable pour les salles informatiques classiques dans les écoles élémentaires.

Elle préconise plutôt du matériel du type « mobischool » qui permet aux enseignants de transformer en toute liberté une salle classique en salle informatique par le biais d'une armoire à roulettes dans laquelle sont rangés et rechargés de 3 à 15 ordinateurs portables.

Dans le cadre de la construction du nouveau groupe scolaire et afin de permettre l'enseignement informatique dans cette école, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

- un devis des Ets SOFAME pour l'équipement d'une classe mobile « mobischool » nue chiffré à 1430.57 Euros H.T.
- un devis pour la fourniture de 13 portables avec licence Office 2007 à 995 Euros H.T. l'unité soit un total de 12.935 Euros H.T.,
- un devis pour un vidéo projecteur rattaché au « mobischool » d'un montant de 540 Euros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour équiper en 2010, le nouveau groupe scolaire d'un « mobischool » chiffré à 1430.57 Euros H.T, de 13 ordinateurs portables avec licence Office 2007 à 995 Euros H.T. l'unité soit un total de 12.935 Euros H.T. et d'un vidéoprojecteur arrêté à la somme de 540 Euros H.T,
- sollicite, pour aider au financement de cette acquisition dans le cadre de la D.G.E., une subvention maximum de Madame la Préfète.

#### **c) Assurances « dommage-ouvrage »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que quatre compagnies d'assurance ont été contactées pour l'assurance dommage-ouvrage des travaux du nouveau groupe scolaire.

Compte-tenu qu'une seule proposition a été transmise, la commission d'appel d'offres a décidé de déclarer l'appel d'offres infructueux et de relancer deux compagnies d'assurance, ceci afin d'arrêter un choix lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

### **III) Modification des statuts du Syndicat de Voirie :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat de Voirie a décidé une remise en conformité de l'article 6 des statuts du Syndicat de Voirie.

Il donne connaissance au Conseil Municipal :

- des modifications des statuts qui portent seulement sur l'alinéa 2 de l'article 6 telles les « bordures », lesquelles n'étaient pas prises en compte dans l'ancienne rédaction
- la « participation à 80 % du montant TTC » des travaux au lieu de 80 % du montant H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord à la modification des statuts du Syndicat de Voirie telle que présentée.

Puis, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune de Romilly sur Andelle se situe au niveau du Canton en 4<sup>ème</sup> position pour le potentiel fiscal par habitant.

Il remercie Monsieur VIEUX qui a effectué cette recherche.

### **IV) Emploi tremplin :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que grâce à l'emploi tremplin, le R.P.F.C. et le Charleval Football Club bénéficient d'un agent qui dispense des séances d'entraînement et tâches administratives à raison de 27 heures pour le club local et 8 heures pour celui de Charleval.

Afin de répondre aux demandes du GIFA, employeur de cet agent, il indique qu'il s'agit du même agent depuis près de 10 ans et, compte-tenu que le Conseil Général n'a pas renouvelé son contrat d'emploi tremplin, celui-ci arrive à terme le 1<sup>er</sup> Mars 2010.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition où la Communauté de Communes pourrait prendre en charge la participation financière du Conseil Général, soit 50 % du coût de l'emploi, dans un premier temps pendant quatre mois, ceci aux fins d'établir un cahier des charges et étudier ce que cet emploi pourrait apporter à la Communauté de Communes au sein du service des sports.

Considérant que cette proposition sera soumise à l'Assemblée Générale de la Communauté de Communes le 17 Décembre prochain, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il faut au préalable l'accord des trois communes qui participaient au financement de l'emploi tremplin.

Puis, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que si la Communauté de Communes donne son accord pour cette proposition, un autre groupement de communes, membre de la C.D.C. avec l'ASVA, pourrait bénéficier de ce type d'aide à la condition d'avoir plus de deux cents adhérents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord de principe pour proroger de 4 mois le contrat « emploi tremplin » du GIFA sous condition que la C.D.C. prenne en charge 50 % du coût de l'emploi et que le taux de participation de la commune de Romilly sur Andelle soit identique à celui versé précédemment.

Madame VANDER CRUYSSSEN demande avec quel budget la C.D.C. financera cet emploi.

Monsieur le Maire fait part que la proposition doit avoir obtenu au préalable l'accord de l'Assemblée Générale de la Communauté de Communes et qu'il est impératif que les trois communes, partie prenante dans ce projet, y soient favorables.

#### **V) Questions diverses :**

##### **Taxe Locale pour la Publicité Extérieure (TLPE) :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision du 21 Septembre 2009 concernant la mise en place de la TLPE.

Il fait part que le souhait de la commune portait essentiellement sur la gestion des grands panneaux publicitaires, l'affichage, et non sur les enseignes.

Il donne connaissance au Conseil Municipal que la TLPE, mise en place par le gouvernement depuis le début de cette année, remplace dorénavant la taxe sur les affiches et la taxe sur les enseignes et pré-enseignes.

Considérant que cette disposition ne répond pas à l'aspiration de la commune, et compte-tenu que quelques commerçants se sont manifestés suite à la délibération prise, Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération du 21 Septembre 2009 portant sur la mise en place de la TLPE.

Monsieur HOUSSAYE fait part que l'application de la TLPE à Romilly sur Andelle ne correspond pas à l'objectif de la commune qui souhaite améliorer les relations avec ses commerces et entreprises locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'annuler sa décision prise le 21 Septembre 2009 concernant la mise en place de la TLPE.

##### **Assistance Technique de l'Etat au titre de la Solidarité et de l'Aménagement du Territoire (ATESAT) :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier de la Direction Départementale de l'Équipement concernant le renouvellement pour 3 ans la convention d'Assistance Technique de l'Etat au titre de la Solidarité et de l'Aménagement du Territoire.

Considérant que cette assistance ne porte que sur deux points pour lesquels la commune n'a pas de projets et que la Commission Finances n'a pas trouvé l'utilité de reconduire cette convention, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas renouveler la convention ATESAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas renouveler cette convention pour les trois prochaines années.

##### **Don de Terres à Maisons :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'aménagement d'un lotissement, dont celui de l'Épinette avec 30 lots à bâtir, va entraîner pour la Commune des dépenses notamment en matière d'équipements.

Considérant ces désagréments et les efforts faits par la Commune dans cette opération, l'aménageur, la Société TERRES A MAISONS, propose au Conseil Municipal de céder gratuitement à la Commune de Romilly sur Andelle le lot n° 26 du lotissement l'Épinette.

L'aliénation gratuite qui s'effectue sans contrepartie pour la Commune porte sur le lot 26 du lotissement l'Épinette d'une superficie totale de 603 m<sup>2</sup>. La valeur vénale commercialisée de ce lot 26 est de 74.000,00 Euros.

Cette convention de promesse de donation sera régularisée par acte notarié auprès de Maître PRIEUR, Notaire à PONT DE L'ARCHE. Les frais d'acte et de publicité seront acquittés par la Société TERRES A MAISONS.

En application de l'article L2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la donation faite à la Commune,
- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'enregistrement de la convention de promesse de donation.

### **Modification du P.L.U. :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision du 21 Septembre 2009 par laquelle il avait décidé de modifier le P.L.U. au droit du Moulin Pouchet.

Il fait part que Monsieur CHEDRU a déposé un chèque de 4.000 Euros lié aux frais engagés pour cette procédure et que lors de la réunion avec les riverains du Moulin Pouchet, tous les participants ont été favorables à cette modification.

Sur proposition de la Commission d'Urbanisme,

Vu,

- la loi n° 2000-1208 du 13/12/2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain,
- le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 modifiant le code de l'urbanisme et le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique relative aux documents d'urbanisme,
- la loi n° 2003-590 du 02/07/2003 urbanisme et habitat,
- le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.123-13,

Le Conseil Municipal, soucieux :

- de suivre l'évolution et le développement de sa commune, en particulier afin de permettre le changement de destination en habitat d'un bâtiment industriel qui n'est plus exploité,
- de mettre à jour son plan de zonage par rapport aux projets réalisés sur la commune (extension de l'école, extension du réseau d'assainissement collectif),

après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

1) de prendre acte de l'intention du Maire de mettre en œuvre la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme, conformément aux dispositions de l'article L.123-13 du code de l'urbanisme aux motifs suivants :

- « classement partiel de la zone Uzr (Moulin Pouchet) vers la zone UB avec création d'un secteur UBc »,
- « suppression de l'emplacement réservé n° 15 ».

2) de notifier la délibération municipale à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Monsieur le Président du Conseil Régional de Haute-Normandie,

- Monsieur le Président du Conseil Général de l'Eure,
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Eure,
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers de l'Eure,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Eure.

3) de charger le bureau d'études compétent pour réaliser cette modification du PLU.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, et mention en sera insérée dans un journal diffusé dans le Département.

### **Virement de crédits :**

Monsieur VIEUX informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à deux régularisations d'écritures comptables du fait d'une part du succès du Pass Foncier au niveau de la section de fonctionnement, d'autre part, du fait que des crédits de voirie avaient été inscrits au compte 2152 au lieu du 20415 en section d'investissement.

### **Il propose au Conseil Municipal, de virer :**

- du chapitre 12 « Charges de personnel » au chapitre 67 « Charges exceptionnelles », la somme de 21.000 Euros.
- du chapitre 21 « Immobilisations corporelles » au chapitre 204 « Subvention d'équipement » la somme de 82.000 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour la décision modificative du budget telle que proposée par Monsieur VIEUX.

### **Réforme des Collectivités Territoriales :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réforme des collectivités territoriales qui engendrera un bouleversement de l'organisation territoriale décentralisée avec notamment la suppression de la taxe professionnelle.

Il présente les grandes lignes de la motion arrêtée par l'association des Maires Ruraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance des projets de réforme des collectivités territoriales et de la suppression de la taxe professionnelle,

Considérant que la commune, et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité,

Considérant que l'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul,

Considérant que le modèle français d'occupation de l'espace nécessite, non pas une dilution mais au contraire une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances intercommunales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales,

Considérant que toute réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités entre les territoires,

- dit son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants,
- demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait grâce à elle,
- soutient la motion adoptée le 25 Octobre 2009 par l'association des Maires ruraux de France et le document qui y est joint,
- demande aux Députés et Sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les Maires ruraux de France.

### **Groupe élémentaire Maurice GENEVOIX – ouverture de classe :**

Monsieur CHIAPELLO informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré la directrice du groupe scolaire M. GENEVOIX qui lui a présenté un tableau des effectifs prévisionnels pour la rentrée de septembre 2010.

Le nombre d'enfants scolarisés actuellement au groupe scolaire M. Genevoix s'élève à 174 et ceux qui sont recensés à ce jour pour la rentrée scolaire de septembre 2010 est de 199.

Monsieur CHIAPELLO indique qu'actuellement il y a une moyenne de 24,85 enfants par classe et s'il devait ne pas y avoir d'ouverture d'une nouvelle classe cette moyenne passera à 28.42 enfants par classe.

Il rappelle les nombreuses constructions en cours aux lotissements « La Bergerie I et II », « L'Épinette », « Le Clos du Moulin Pouchet » qui draineront une nouvelle population avec des enfants à scolariser.

Il fait part au Conseil Municipal que **les conditions techniques sont réunies à l'école CONDORCET pour l'ouverture d'une 8<sup>ème</sup> classe élémentaire.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour l'ouverture à la rentrée scolaire 2010 - 2011 d'une 8<sup>ème</sup> classe à l'école élémentaire,
- charge Monsieur le Maire et la commission scolaire d'engager le dialogue avec l'Inspection Académique pour l'ouverture d'une huitième classe élémentaire à Romilly sur Andelle.

### **Lotissement La Grande Ruelle :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur Joël ORIENT, gérant de la Société Pyramid'Prom, aménageur du lotissement La Grande Ruelle, demande que la commune se prononce sur la destination des rues liées à l'aménagement de ce lotissement.

Monsieur le Maire indique que le Chemin du Marché et la rue Guy de Maupassant sont des rues communales. Concernant la voirie interne du lotissement, il rappelle le principe d'intégration des rues dans le domaine public de la commune qu'après que toutes les constructions soient terminées et que la voirie soit en état.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, confirme :

- que le Chemin du Marché et la rue Guy de Maupassant, voies concernées par l'aménagement du lotissement La Grande Ruelle sont communales,
- que les deux rues intérieures du lotissement La Grande Ruelle seront intégrées dans le domaine public communal qu'après que toutes les constructions soient terminées et que la voirie soit en bon état.



## **MJC A.L.E.R. :**

### a) Avance sur subvention :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier de la MJC A.L.E.R. qui sollicite une avance sur subvention dans le courant de la première semaine de 2010 d'un montant de 50.000 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour verser, première semaine de 2010, une avance sur la subvention annuelle à la MJC A.L.E.R. d'un montant de 50.000 Euros.

## **Demande d'augmentation de la subvention annuelle :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une étude réalisée par la MJC A.L.E.R. sur les activités proposées sur la période de 2006 à 2009.

Il s'avère, selon ce document, que les effectifs pendant cette période, ont presque doublé. Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales s'est désengagée, la MJC A.L.E.R. sollicite une augmentation de sa subvention annuelle d'un montant de 20.000 Euros.

Afin d'avoir une meilleure vision de la gestion de la MJC A.L.E.R., Monsieur le Maire demande à obtenir dorénavant des comptes plus précis et par secteur.

Madame VANDER CRUYSSSEN s'interroge sur les sommes à verser à l'avenir par la commune compte tenu l'arrivée de nouveaux enfants des lotissements en cours.

Madame DELABRIERE fait part qu'il ne sera pas possible d'accueillir beaucoup plus d'enfants qu'actuellement.

Monsieur CHIAPELLO fait part qu'il faudra, peut-être, établir de nouveaux critères d'accueil pour certaines activités de la MJC A.L.E.R.

Madame VANDER CRUYSSSEN souhaite qu'il y ait une réflexion sur les critères à établir et qu'il y soit donné une priorité sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 19 voix pour et deux abstentions, donne son accord pour augmenter de vingt mille Euros la subvention annuelle de la MJC A.L.E.R.

## **VI) Communications et informations :**

### **Contrat d'accompagnement dans l'Emploi Passerelle (CAE) :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier de Madame la Préfète concernant le C.A.E. Il rappelle que le Conseil Municipal s'est déjà engagé par rapport à ce dispositif

### **Lotissement Saint Crespin :**

#### a) Remboursement des avances pour les fouilles archéologiques :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le solde de l'avance effectuée par la commune pour les fouilles archéologiques réalisées sur le terrain des Consorts DOURVILLE d'un montant de 64.667,22 Euros a été totalement remboursé.

b) Consorts BOURGEAUX :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier des Consorts BOURGEAUX par lequel ils annoncent qu'ils ne pourront respecter l'échéancier de remboursement de la PVR arrêté par le Conseil Municipal. Ils indiquent qu'ils rembourseront la commune au fur et à mesure des ventes qu'ils réaliseront.

**BAFA – BAFD** :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que quatre personnes ont bénéficié de la prise en charge des frais liés aux formations BAFA – BAFD par la Communauté de Communes via la MJC A.L.E.R. qui a fait l'avance des frais. Il indique que ce dispositif est reconduit l'année prochaine.

**Inauguration de la boucle d'Edmond et Caliste** :

Madame VANDER CRUYSSSEN donne connaissance au Conseil Municipal du programme d'inauguration de la boucle d'Edmond et Caliste qui devrait se dérouler le 25 Mars 2010 comme suit :

- Jeudi 25 Mars à 18h30 : pot d'inauguration de la boucle avec les partenaires tels le Conseil Général, le Pays du Vexin Normand, le Conservatoire des Sites Naturels de Haute-Normandie.
- Jeudi 25 Mars et Vendredi 26 Mars : inauguration de la boucle avec les enfants des écoles et du collège.
- Dimanche 28 Mars : inauguration de la boucle avec les familles. Cette manifestation est ouverte à tous à 14h30, Place des Deux Amants, avec la participation d'animateurs.

**Restos du Cœur** :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier des bénévoles des Restaurants du Cœur qui informe le Conseil Municipal de la reprise le Mardi 1<sup>er</sup> Décembre à raison de deux distributions par semaine, des distributions habituelles d'hiver aux personnes nécessiteuses les mardis et vendredis de 14h à 16h30.

Ils remercient la commune de Romilly sur Andelle pour l'aide apportée à leur fonctionnement avec notamment le prêt d'un véhicule pour chercher les approvisionnements, la mise à disposition d'une salle au FRAP La Potière pour des coupes et brushings aux bénéficiaires.

Ils soulèvent le problème d'augmentation du nombre de demandeurs et celui du transport des personnes dépourvues de moyen de locomotion dans certaines communes du Canton.

**Don du sang** :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal que lors du don du sang le 6 Novembre 2009, le service de prélèvements a accueilli 21 candidats.

Puis, Monsieur le Maire fait part que le don du sang qui s'effectuait sur la Place de la salle Aragon se déroulera en 2010 Place des Deux Amants.

**Colis de Noël pour les services de la commune** :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des remerciements de Monsieur Eugène AVELINE pour le colis de Noël.

Il soulève les problèmes de logistiques et de stockage rencontrés pour la distribution des colis cette année et demande que le personnel administratif soit impliqué pour le choix des colis qui sera effectué en 2010.

## **VII) Tour de table :**

Madame DELABRIERE informe le Conseil Municipal du déroulement du Noël des enfants de la commune le Dimanche 13 Décembre dont le spectacle débutera à 15 h, salle Aragon. Enfants et parents sont attendus nombreux.

Elle indique qu'elle prépare déjà la prochaine Fête de la Peinture de Juin 2010.

Madame DAVID informe le Conseil Municipal d'auditions des élèves de l'Ecole de Musique qui se dérouleront le Lundi 14 et le Jeudi 16 Décembre.

Elle fait part que le Café Littéraire s'est tenu à la bibliothèque le Samedi 5 Décembre.

Elle indique qu'une partie des livres déposés au FRPA La Potière a été renouvelée et qu'une lecture à voix haute a été proposée aux résidents.

Monsieur WENGLER informe le Conseil Municipal du repas de fin d'année du restaurant scolaire le Vendredi 18 Décembre qui réunit 260 enfants et enseignants.

Monsieur MICHEL fait part au Conseil Municipal de l'Assemblée Générale du Syndicat des Gymnases le Lundi 15 Janvier 2010. Il indique que le Conseil Général n'avait pas provisionné au budget de 2009 les travaux du Plateau Sportif mais qu'il l'a prise en compte pour le budget de 2010.

Monsieur HOUSSAYE informe le Conseil Municipal :

- de la création d'une nouvelle entreprise de fenêtres en PVC, installée à Romilly sur Andelle, Avenue de la Gare,
- de la cessation d'activités de l'entreprise de couverture DENOUILLE.
- de la réalisation de travaux à la pizzeria qui devrait rouvrir en fin d'année 2009 ou en début d'année 2010.
- de l'installation d'un lien INSEE sur le site internet de la commune.

Ce site sera réactualisé en fin d'année et toutes les actions économiques y seront consultables ainsi que sur le site de la Communauté de Communes.

Monsieur HOUSSAYE remercie l'ensemble de ses collègues, Conseillers Municipaux, pour la distribution du bulletin municipal et de l'agenda aux Romilloises et Romillois.

Monsieur HOUSSAYE fait part que les anciens plans de la commune dataient de 1996 et qu'ils ont été remplacés par cinq nouveaux plans réactualisés.

D'autres plans (directionnels, d'information) seront installés rue de la Libération et Place Caliste prochainement.

Monsieur HURAY informe le Conseil Municipal :

- que les travaux de réception du lotissement Saint Crespin se dérouleront le Vendredi 11 Décembre à 8h30,
- que les travaux de diagnostic des fouilles archéologiques du Marais démarreront le 19 Janvier 2010.

Monsieur KUHN fait part au Conseil Municipal :

- que les services techniques municipaux ont construit un réceptacle pour la collecte des ordures ménagères au lotissement Saint Crespin,
- que les travaux d'agrandissement des locaux de la mairie et de la nouvelle salle d'archives sont terminés.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du travail très satisfaisant réalisé par deux archivistes du Centre de Gestion qui ont effectué un premier tri des archives de la mairie : 30% des archives devenues obsolètes ont été détruites.

Monsieur KUHN indique que les travaux d'égavage des arbres sont en cours.

Monsieur ADAM adresse ses remerciements :

- aux enfants de la commune qui ont distribué les colis de Noël,
- aux employés communaux : Mesdames Anita LEMAITRE, Delphine DECAUX et Ginette GIROT qui se sont dévouées pour cette organisation,
- aux habitants qui ont prêté des chariots.

Il invite les conseillers à se rendre au FRPA La Potière pour voir la décoration qui y a été réalisée.

Madame COLIN informe le Conseil Municipal qu'une messe de Noël sera célébrée le 16 Décembre au FRPA La Potière.

Elle demande si elle peut avoir une tête de loup pour retirer les toiles d'araignées de l'église.

Monsieur CHIVOT informe le Conseil Municipal du déroulement :

- de la Corrida de Romilly sur Andelle le Dimanche 13 Décembre à 9h30, organisée par les Mille-Pattes,
- de la soirée de la Saint Sylvestre organisée le 31 Décembre par le Comité des Fêtes,
- des vœux du Maire salle Louis ARAGON le 08 Janvier 2010,
- des vœux aux résidents du FRPA La Potière le 16 Janvier.

Monsieur DULONDEL signale à nouveau les difficultés de stationnement rue Neuve pour les cars lors du ramassage scolaire organisé par le S.I.T.S. Il indique que la mairie recevra un courrier du S.I.T.S. signalant ce problème.

Madame VANDER CRUYSSSEN informe le Conseil Municipal de la mise en place par Madame la Préfète d'un comité de pilotage concernant le site « NATURA 2000, et précise que Monsieur POLETTI se présentera pour le poste de Président de ce Comité.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 23h00.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

M-T LANGLET

Jean-Luc ROMET